

AVIS PUBLIC



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro 24-872 modifiant le règlement numéro 17-717 relatif aux usages conditionnels afin de modifier les dispositions réglementaires concernant les usages additionnels à l'habitation

Avis public est par la présente donné :

- **Que** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a adopté, à une séance ordinaire tenue le 11 novembre 2024, le premier projet de règlement numéro 24-872 intitulé :

Premier projet de règlement numéro 24-872 modifiant le règlement numéro 17-717 relatif aux usages conditionnels afin de modifier les dispositions réglementaires concernant les usages additionnels à l'habitation

- **Qu'**une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 2 décembre 2024, de 17 h à 18 h, dans le local de la bibliothèque, situé au 33, rue de l'Église à Saint-Ferréol-les-Neiges. L'objet de cette assemblée est d'informer les personnes intéressées sur ce projet de règlement.

Au cours de cette assemblée publique, le directeur à l'urbanisme et au développement durable expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;

- **Que** l'objectif du règlement est d'offrir de la flexibilité relativement aux usages complémentaires à l'habitation;
- **Que** le premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
- **Que** le premier projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, au 150, rue du Moulin, à Saint-Ferréol-les-Neiges, aux heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 22 novembre 2024.

Avis numéro : 2024-58

Marie-Noël Duclos
Greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Noël Duclos, greffière adjointe de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Centre communautaire (33, rue de l'Église)
3. Garage municipal (4070, avenue Royale)
4. Site web de la Municipalité

le 22 novembre 2024, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat,
le 22 novembre 2024.



Marie-Noël Duclos
Greffière adjointe